

Rendez-vous sur notre site internet
de la section Cfdt Eure habitat pour
connaître la situation de notre
Entreprise :
www.syndicatcfdteurehabitat.fr

Actuellement la Fédération OPH (Office Public de l'Habitat) met en exergue sur son site internet la Loi Sapin 2 : Lutte contre la corruption. Coïncidence : dans notre tract du 27/01/17 (disponible sur notre site internet), la **Cfdt** de Eure habitat s'interrogeait :

Magouilles ? Sabordage ? Banqueroute ?

Pour éviter les déclarations au Fisc et à l'URSSAF ? (véhicule de service maquillé en véhicule de fonction ?, logement de fonction maquillé en « local d'hébergement temporaire » ? (Voir notre tract « soirée pyjama »)

Pourquoi Eure habitat brade ses logements ? (pour permettre à certains « amis particuliers » de se créer un petit patrimoine immobilier ?)

A quand la venue de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) et/ou de la **Cour des Comptes** pour vérifier les frais de gestion (qui explosent depuis 3 ans), les ventes ainsi que la gestion de l'entreprise ?

Pour mémoire : L'Ancols peut être saisie notamment par les Préfets, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), les Collectivités territoriales, les EPCI...

Alors, Pourquoi aucune intervention à Eure habitat ?

Et pourquoi notre collectivité de rattachement – **le Conseil Départemental** – majoritaire au Conseil d'Administration :

- **Fait confiance** en nommant le 1^{er} janvier 2017 la **même** Direction Générale qui par **ses mauvaises** décisions est responsable **des mauvais** résultats depuis 2013,
- **Vote des licenciements économiques** à Eure habitat (8 salariés en janvier 2017) sans parler de la baisse drastique des effectifs débutée en 2016 (**plus de 30 salariés**),
- **Vote et prend des décisions** sur l'avenir de Eure habitat suite à un rapport **réalisé à la va-vite** (voir notre site) ayant des répercussions pour **tout le Département de l'Eure en termes d'emplois**,
- **Soutient** une Direction Générale qui **privilégie** les honoraires d'avocats, d'huissiers et les cabinets extérieurs au détriment de l'emploi dans l'Eure (**Augmentation de 111 %** des frais Missions de conseil et de prestations intellectuelles - **Augmentation de 77 %** des honoraires en lien avec les ressources humaines - **Augmentation de 53 %** des frais d'avocat et d'huissier *pour une augmentation de 19 % du montant des impayés*),
- **Cautionne l'attribution d'avantages sociaux**, sous prétexte qu'il n'y aurait aucun Cadre Dirigeant à Eure habitat ? Moquerie ou Malhonnêteté ?
- **Cautionne la réalisation d'une « garçonnière »** pour sans doute faciliter la vie de la Direction Générale ? (voir notre site www.syndicatcfdteurehabitat.fr)

Et que fait la Présidence actuelle pendant ce temps là ?

Elle annonce dans la presse la future banqueroute de Eure habitat !

Indignation, écoëurement et incompréhension : Voilà le ressenti des salariés de Eure habitat !